

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.

Procurations : Anne IZABELLE à Caroline DRIOL ; Mireille BERTHUIN à Coralie BOURDELAIN

Absents : sans objet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Délibération n°8: Désignation des élus délégués à l'ADABEL

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront à l'ADABEL.

Après délibération, le conseil municipal nomme à l'unanimité :

- délégué titulaire : Vincent PELLETIER
- délégué suppléant : Christophe CORBET

Voté et accepté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2020

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel,

